

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, le samedi de 10 h à 18 h.



www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 24 décembre

2021
n° 2235

Fermeture exceptionnelle

Les vendredis 24 et 31 décembre, l'ensemble des services municipaux fermeront à 16 h.



Nouvelles mesures sanitaires en place à Guilers

Compte-tenu de la forte dégradation sanitaire sur le territoire, il a été décidé, par arrêté du maire, en bureau municipal d'annuler ou de reporter toutes les manifestations prévues dans les équipements municipaux tant pour les activités organisées par la mairie que celles organisées par les associations et les particuliers à compter de ce jour et ce jusqu'au 15 janvier prochain.

Sont ainsi annulés dans l'ensemble des équipements municipaux :

- les **repas, spectacles, réservations de particuliers.**
- Les **pots et buffets** (même dans les clubs house)

Depuis le lundi 13 décembre, les **manifestations sportives** en intérieur ont lieu à **huis-clos** et **l'accès aux vestiaires est interdit.**

Il est demandé de privilégier les assemblées générales, conseils d'administration et les réunions de bureau **en distanciel** ou de les **reporter** si cela est possible.

Dans ce contexte, il est **plus que nécessaire de respecter les gestes barrières, le port du masque** en intérieur pour vos différentes activités.

Par cette prise de responsabilité, la ville de Guilers a fait le choix de la raison et espère ainsi contribuer à l'endiguement de la 5ème vague. Par cette action de solidarité, nous soutenons également les soignants afin qu'ils puissent passer des fêtes de fin d'année dans des conditions acceptables.

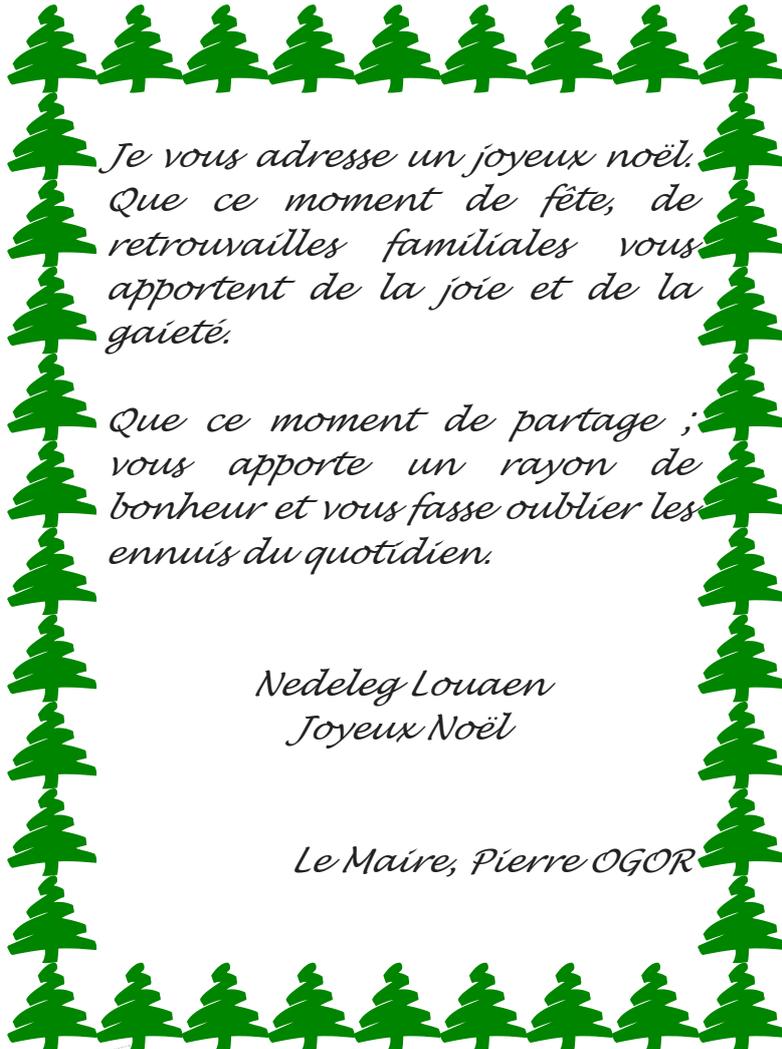
Plus d'informations sur le port du masque, la dose de rappel, le pass sanitaire, les gestes barrières et règles de fermeture de classes en pages intérieures.

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du **24 décembre** faire le 15.



*Je vous adresse un joyeux Noël.
 Que ce moment de fête, de retrouvailles familiales vous apportent de la joie et de la gaieté.*

*Que ce moment de partage ;
 vous apporte un rayon de bonheur et vous fasse oublier les ennuis du quotidien.*

*Nedeleg Louaen
 Joyeux Noël*

Le Maire, Pierre OGOR



Agenda

Jeudi 29 décembre

A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché

Etat civil

Naissances :

FRANÇA DA SILVA Soraya
 MARC Iris

Décès :

GOURHANNIC Marie Louise (88 ans)
 ABALAIN Anne Marie (88 ans)
 LE MAITRE Roger (83 ans)

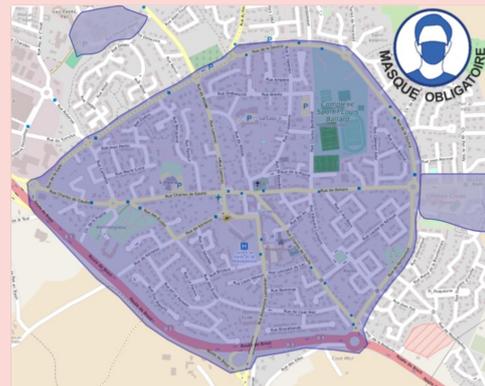
La mairie vous informe

Autres dispositions covid-19

Port du masque

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le port du masque est désormais obligatoire, jusqu'au 10 janvier, pour toute personne **de onze ans ou plus** :

- Dans la zone concernée de 8 h à 23 h (cf. carte),
- sur les **marchés** en extérieur et les marchés de Noël soumis au pass sanitaire ou non,
- à l'**intérieur de tous les établissements recevant du public** soumis au pass sanitaire : enceintes sportives closes ou couvertes (sauf dérogations durant la pratique sportive), salles de spectacle, bibliothèques, fêtes foraines, déplacements à l'intérieur des bars et restaurants, etc.,
- **files d'attentes**,
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des écoles, collèges et lycées**,
- au sein des **cours de récréation des établissements scolaires** pour les élèves de plus de 6 ans et le personnel des établissements,
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des gares ferroviaires, routières et maritimes**, aux heures d'arrivée et de départ des véhicules de transport,
- lors de **rassemblements revendicatifs, sportifs, récréatifs ou culturels** organisés sur la voie publique pour lesquels le respect d'une distanciation de 2 mètres entre les participants est impossible.



L'ensemble de ces obligations ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive, ni aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, de nature à prévenir la propagation du virus.

Dose de rappel

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, depuis le samedi 27 novembre 2021. La vaccination sera ouverte aux 5-11 ans en situation de surpoids ou atteints de pathologie à risque à compter du 15 décembre.

Vaccination 5- 11 ans

Pour information le **centre de St Renan vaccinera les 5-11 ans les mercredi et samedi dans un premier temps, rendez-vous accessible sur Keldoc.**

« Pass sanitaire »

À compter du **15 décembre**, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. À compter du **15 janvier 2022**, les personnes de plus de 18 ans à 65 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. Depuis le **29 novembre 2021**, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du pass sanitaire.

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public depuis le **29 novembre 2021**. L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Éducation

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24h peuvent continuer à aller en classe.

Les collégiens à partir de la 6^e qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non-vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.

Loisirs

Fermeture des discothèques depuis le vendredi 10 décembre et pour quatre semaines. Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.

Démarchage

Jusqu'à la fin de l'année, des salariés de l'entreprise Néovivo, prospecteront sur la commune dans la but de proposer des aides dans le cadre de la nouvelle loi énergétique.

Règles à suivre en cas de démarchage abusif

Faites attention aux démarchages abusif en cette période de fin d'année. Quelques règles à suivre :



- Vérifiez l'identité

Un démarcheur doit faire une présentation de la société pour laquelle il travaille : donner son nom, son activité, ne pas éluder les questions que vous posez sur ce sujet. N'hésitez pas à lui réclamer sa carte d'identification professionnelle.

- Prenez le temps de la réflexion

Même si certaines démarches commerciales vous pressent à signer rapidement un devis, il est important de prendre le temps de la réflexion. Ne donnez jamais votre accord sur une proposition et ne signez jamais de devis. Expliquez à votre interlocuteur que vous conservez les documents qu'il vous remet et que vous lui ferez un retour dans quelques temps. De plus, ne communiquez pas d'informations sensibles vous concernant telles que vos coordonnées bancaires.

- Vérifiez et comparez

Si une entreprise vous remet un devis, assurez-vous que celui-ci n'est pas antidaté, afin de pouvoir disposer pleinement du délai de rétraction de 14 jours. Et demandez une documentation détaillée de l'entreprise, renseignez-vous sur les projets qu'elle a réalisés en consultant par exemple leur site internet ou en cherchant des avis de clients. Contactez d'autres entreprises afin d'avoir des offres concurrentes et pouvoir ainsi établir un comparatif de prix à prestation identique.

Sécurité

Sécurité aux abords des écoles

De nombreuses imprudences de la part d'automobilistes sont signalées aux abords des écoles (aux horaires d'entrée et de sortie). Il est demandé aux conducteurs de bien respecter les passages piétons surtout au niveau des différents établissements scolaires. Les mauvaises conditions météorologiques et la nuit sont un danger pour des piétons vulnérables. Merci pour votre compréhension.

Déchèteries

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries du Spornot et du Vern à Brest, de Toull-ar-Rannig à Plougastel-Daoulas, de Mescouezel à Plouzané et de Lavallot à Guipavas seront fermées les **vendredis 24 et 31 décembre** à partir de 17 h, et les **samedis 25 décembre et 1^{er} janvier** toute la journée.



Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 10 janvier** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 28 janvier, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



La mairie vous informe (suite)

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent obligatoirement se faire recenser en mairie **à partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **2005**. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré**. Merci de vous présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Actuellement, il est encore possible de se régulariser.

Attention : les jeunes qui auront 18 ans avant le 10 avril 2022 ne seront pas inscrits d'office sur les listes électorales, s'ils n'ont pas effectué leur recensement national avant le 31 décembre 2021.

Inscriptions listes électorales

En 2022, les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 6^{ème} vendredi avant la date d'un scrutin, soit avant le 4 mars 2022 pour les présidentielles et avant le 6 mai pour les législatives.

Vous pouvez néanmoins effectuer dès à présent votre inscription en ligne ([Demande d'inscription sur les listes électorales | service-public.fr \(service-public.fr\)](#)), par correspondance ou à l'accueil de la Maire sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recueil des actes administratifs

Le public est informé que le recueil des Actes Administratifs de Brest métropole, portant sur la période du **1^{er} avril au 30 juin 2021**, est à sa disposition à l'accueil de la mairie.

Arrêté préfectoral

Pour information, l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de catégories C2, F2, C3, F3, C4 et F4 sont interdits sur l'ensemble du territoire des communes du département du Finistère, du 17 décembre 2021 à minuit au 3 janvier 2022 à minuit.



C.C.A.S.

Repas saint Albert

Suite aux annonces gouvernementales, le CCAS a décidé de suspendre le repas du mardi à Saint Albert. Une reprise pourrait être envisagée le **mardi 18 janvier**.

Permanence mutuelle communale

Dans un souci d'accompagner au mieux les Guilériens, la municipalité a engagé une réflexion, dès le début du mandat, sur la mise en place d'une mutuelle communale.

Après avoir consulté les habitants de la commune et les organismes, le choix du C.C.A.S. s'est porté sur 2 mutuelles : AXA et Nuoma.

Vous pouvez dès à présent contacter les référentes afin d'obtenir un rendez-vous pour échanger sur leurs prestations.

Mutuelle AXA : Mme MACKINTOSH Françoise 06 42 23 19 71

Mutuelle NUOMA : Mme DANGE Belinda : 0 805 037 110.

Des permanences sont assurées en mairie, sur rendez-vous.

La mairie vous informe (suite)

Guilthèque

Changement des horaires

La Guilthèque change d'horaires à partir du 5 janvier. Mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Vie associative

Club émeraude

Le club sera fermé le **mardi 28 décembre**. Les activités reprendront le **mardi 4 janvier** si possible. Bonnes fêtes de fin d'année à tous les adhérents.

Centre socio-culturel L'Agora

Fermeture annuelle

Le centre socioculturel du **24 décembre** au **lundi 3 janvier** 13h30. Toute l'équipe salariée et bénévole, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Marché de Saint-Renan

Sortie en mini bus le **samedi 8 janvier**. Départ de L'Agora à 9 h 30, retour vers 11 h 30. Participation : 1 €. Inscription obligatoire, sortie limitée à 8 places.

Plus d'infos au 02 98 07 55 35

Association Partage

L'association Partage a fermé ses locaux le 8 décembre 2021 jusqu'au 15 janvier 2022.

Pas de dépôt de vêtements et de meubles pendant la fermeture (sauf urgence).

Par ailleurs, nous remercions les vergers du ponant pour leur geste solidaire concernant notre vente d'oranges et de clémentines.

Un grand merci.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous!

Guilers Accueille

La présidente et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le mardi 4 janvier 2022.

Vie paroissiale



L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche. La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

• Messe chaque jeudi à 9 h 15.

• **Mardi 21 décembre** : répétition de chants de Noël de 18 h 30 à 20 h à l'église de Guilers.

• **Vendredi 24 décembre veillée de Noël** : à 18 h à Plouzané et 18 h 30 à Guilers.

• **Samedi 25 décembre** : messe de Noël à 10 h 30 à Locmaria et à 10 h 30 à Guilers célébrée par le Père de Kermenguy.

• **Dimanche 26 décembre** : messe à 10 h 30 à Plouzané.

Notre église se soucie de ceux qui sont seuls en cette période de Noël. Le service des malades peut leur porter la communion. Veuillez communiquer à la maison paroissiale les noms et adresses de ceux qui le souhaitent au 02 98 07 63 60.

Sport

Amicale Laïque - Section Cyclo

Dimanche 26 décembre circuit n°44 : G1/G2 : départ 9 h, distance 65 km. G3 : départ 9 h, distance 49 km. Départ du complexe sportif Louis Ballard.



Vie commerciale

Histoire de Fleurs

Votre magasin sera ouvert de 9 h à 18 h non-stop le 24 décembre et le 31 décembre. Fermeture exceptionnelle le 25 décembre et le 1er janvier 2022. Les dimanches 26 décembre 2021 et 2 janvier 2022 seront ouverts de 10 h à 12 h30.



Atelier Blé Noir

A l'école de crêpiers blé noir, les ateliers sont programmés jusque la fin de l'année : atelier découverte famille 2 h, mercredi 28 décembre de 10 h à 12 h, Atelier Kig ha farz : mercredi 29 décembre de 15 h 30 à 18 h 30, atelier découverte 4 h : jeudi 30 décembre de 13 h 30 à 17 h 30. Pour les groupes, à partir de 5 personnes nous pouvons organiser des ateliers à d'autres dates et d'autres créneaux. Nous vous rappelons que toutes nos formations sont disponibles en bons cadeaux ! Aux ateliers blé noir, nous proposons aussi des paniers garnis avec des produits locaux et des kits crêpiers à offrir !

Pour tous renseignements, inscriptions, achats bons cadeaux « école », rendez-vous sur notre site internet : www.blenoir.com ou contact@ateliers-blenoir.com ou 02 98 02 25 13 / 06 33 75 27 26.



«Une idée de cadeau de Noël de dernière minute : Offrez une formation de crêpier, un atelier de cuisine à l'École de crêpiers BLE NOIR ! Pas besoin de courir les magasins, C'est très facile et rapide en 3 clics sur notre site internet: www.blenoir.com Et Joyeux Noël à tous ! L'école de crêpiers BLE NOIR»

Pressing des Bleuets

Exceptionnellement votre pressing fermera à 18 h les vendredis 24 et 31 décembre.

Bonnes fêtes à tous.

Offres d'emploi

Burger King

Le burger king recrute à Guilers, en contrat de 24 h à 35 h (15 h et plus pour les étudiants). Vous êtes dynamique, souriant(e) et impliqué, vous avez l'esprit d'équipe et le sens du contact client, vous êtes attaché(e) à respecter les règles d'hygiène et sécurité alimentaire ? Pour postuler, envoyer votre CV directement au burger king ou par mail : sossant.breurope@hotmail.com

Le Télégramme

Nous recherchons une personne sérieuse et motivée pour effectuer la livraison du Télégramme. Idéal pour complément de revenus (retraité, indépendant, salarié, femme au foyer, agriculteur...). Véhicule indispensable. Contact : Le Télégramme au 06 74 44 04 00.

Divers

Trouvés / Perdus

Trouvés : gourmette, clé avec triskell porte clé action serrure, lunettes marron, trousseau de clés avec badge, 3 clés identiques.



Perdus : portefeuille, étui à lunettes avec clé USB, trousseau de clef avec porte-clé casque et bip alarme, porte-carte, pochette avec papiers.

Vente de bois



Une vente de bois est organisée à partir du **24 janvier 2022** par Brest métropole au bois de Keroual. Le prix de vente est de 105 € la corde de bois (1 corde maximum par foyer). Cette vente est réservée aux particuliers et sur réservation auprès de la plateforme téléphonique (uniquement le **5 janvier matin**) au 02 98 33 50 50. Cette réservation ne sera validée qu'après transmissions des justificatifs (facture d'eau ou d'électricité ou quittance de loyer, carte d'identité, paiement) à Brest métropole - Direction Espaces Verts - M. Roland SIMON régisseur - 11, boulevard Gabriel Lippmann - CS 73826 Guipavas - 29238 Brest Cedex 2. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.

Brest, le sport et vous ?

La ville de Brest recense les attentes des personnes qui s'intéressent à la vie sportive brestoise (supporter d'équipe, intérêt pour un sport brestois ou pratiquant d'un sport sur Brest). N'hésitez pas à y participer en répondant au questionnaire sur : <https://sondage.univ-brest.fr/limesurvey/index.php/778535?lang=fr>



Joyeux Noël